



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'action sociale des personnels de l'académie de Corse : Les aides en votre faveur

À QUOI SERT L'ACTION SOCIALE ?

L'action sociale vise à **améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille**, notamment dans les domaines **du logement, de l'enfance et des loisirs, et intervient dans les situations sociales et financières complexes**. La mise en œuvre de la politique sociale et d'action sociale requiert le concours actif du service social des personnels de l'académie.

L'ACTION SOCIALE COMPREND :

- les prestations interministérielles (PIM)
- les actions sociales d'initiative académique (ASIA)

Les ASIA sont **versées sur demande** et soumises à certaines conditions. Ces aides sont versées dans la limite des crédits disponibles après **l'application d'un quotient familial prenant en compte les revenus de l'année n-1 pour les PIM et les ASIA**.

POUVEZ-VOUS EN BÉNÉFICIER* ?

Oui, si vous êtes :

- **personnel titulaire et stagiaire en activité** (rémunéré sur le budget de l'Éducation Nationale)
- **retraité de l'enseignement public et ayant droit** (sauf pour la prestation interministérielle « restauration » et les chèques-vacances)
- **enseignant du privé sous contrat**
- **agent dont la durée du contrat est supérieure ou égale à 10 mois**
- **agent dont la durée de contrat est inférieure ou égale à 10 mois** (uniquement les ASIA)
- **accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)** (vous pouvez également bénéficier des chèques-vacances et des actions mises en place par la SRIAS Corse)
- **assistant d'éducation (AED)** (uniquement les actions sociales d'initiative académiques, les chèques-vacances et les actions mises en place par la SRIAS Corse)
- **ayant droit (veuf ou veuve, tuteur d'orphelin de l'Éducation nationale)**
- **apprenti** (sauf CIV, chèques-vacances et prestation interministérielle « séjours d'enfants en centre de vacances avec hébergement »).

* Les personnels en activité doivent être rémunérés sur le budget de l'État

(À noter : les contrats aidés - CAE, CAV, CUI - et les vacataires ne peuvent pas bénéficier de l'action sociale)

OÙ S'INFORMER ? QUI CONTACTER ?

AU RECTORAT

Service de l'action sociale - DPAE

Ange Paul CRISTOFARI

mail : ange-paul.cristofari@ac-corse.fr

téléphone : 04 95 50 33 83

LE SITE ACADÉMIQUE DE L'ACTION SOCIALE

Vous pouvez consulter les informations utiles et télécharger les formulaires de demande avec les conditions détaillées sur le site dédié à l'action sociale :

<http://www.ac-corse.fr/actionsociale>

AUPRÈS DES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

Marie-Pierre GIAMARCHI

Conseillère technique,

Assistante sociale des personnels

mail : ct.personnels@ac-corse.fr

téléphone : 06 14 19 04 66

En permanence à la DSDEN 2B, le lundi

En permanence à la DSDEN 2A, le mercredi

Sur rendez-vous, le mardi, jeudi et vendredi matin

LES DEMANDES DÉMATÉRIALISÉES

Les **ASIA (Actions Sociales d'Initiative Académique)** sont des prestations versées aux bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi sur le plan statutaire et financier. Elles sont servies dans la limite des crédits disponibles. L'académie en propose dix. Quatre d'entre elles peuvent être désormais demandées via **Colibris**, de façon dématérialisée :

- Demande d'aide à la caution
- Demande de maintien logement ;
- Demande d'aide aux études ;
- Demande d'aide juridique,



via le lien : <https://demarches-corse.colibris.education.gouv.fr/asia/>

URGENCES ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Les personnels, qui rencontrent des difficultés pécuniaires ou des besoins passagers d'ordre financier, peuvent être aidés ponctuellement par l'attribution d'une aide ou d'un prêt sans intérêts. Dans ce cadre, une demande auprès de l'assistante sociale des personnels doit être formulée. Les dossiers sont examinés par la commission permanente dans le respect des règles de confidentialité. Le montant accordé est variable, il répond le plus justement possible à chaque cas particulier.

LES AIDES EN VOTRE FAVEUR

LE PRÊT PERSONNEL

Cette aide concerne les nouveaux arrivants et les nouvelles affectations.

<https://www.csf.fr/partenaires/ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse>

LA SRIAS CORSE

Les aides de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) :

<https://www.srias-corse.fr/>

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) GARDE D'ENFANTS (0 À 6 ANS)

Bénéficiaires : fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé, les AED et les AESH. Rendez-vous sur :

<http://www.cesu-fonctionpublique.fr>

AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS NÉO-TITULAIRES OU STAGIAIRES (AIP)

Cette aide vise à couvrir les dépenses engagées pour l'entrée dans un logement locatif.

Plus d'informations sur : www.aip-fonctionpublique.fr

LES CHÈQUES VACANCES

Ce moyen de paiement permet de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Contactez le numéro Azur 0 811 65 65 25 ou rendez-vous sur : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

LA PRIME D'ACTIVITÉ

Le plafond de revenus à ne pas dépasser dépend de la composition du foyer. Pour une personne seule sans enfant, ce plafond est fixé à 2098€ net par mois. <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-prime-d-activite>

L'ASSOCIATION « LES FAUVETTES »

Aide aux vacances pour les enfants des personnels du ministère de l'Éducation nationale.

Séjours de vacances en France, à l'étranger et séjours linguistiques.

Les séjours sont à retrouver sur leur site web : <https://www.les-fauvettes.fr/>

PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES (PIM)

SÉJOUR(S) D'ENFANTS DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Pour les enfants de moins de 18 ans participant à un séjour avec leur établissement. Les séjours de moins de 5 jours ne sont pas indemnisés.

SÉJOUR(S) D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS EN CENTRE DE VACANCES COLLECTIF AVEC HÉBERGEMENT

Aide pour les séjours d'enfants de moins de 18 ans, au 1er jour du séjour. Les centres doivent être agréés par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES de Corse).

SÉJOUR(S) LINGUISTIQUE(S) PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Aide pour les séjours d'enfants de moins de 18 ans dans la limite de 21 jours par an.

SÉJOUR(S) D'ENFANTS EN MAISONS FAMILIALES, VILLAGES FAMILIAUX DE VACANCES OU GÎTES DE FRANCE

Aide pour les séjours d'enfants de moins de 18 ans dans la limite de 45 jours par an.

LA RESTAURATION

Cette PIM vise à prendre en charge une partie du prix des repas servis aux agents qui déjeunent dans un restaurant administratif ou une cantine scolaire. (soumis à des conditions)

ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS DE - DE 20 ANS

Les enfants doivent être bénéficiaires de l'AAEH.

ALLOCATION POUR LES ENFANTS INFIRMES ÉTUDIANTS OU APPRENTIS

Au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans. Ils ne doivent pas percevoir l'allocation Adultes Handicapés ni d'allocation compensatrice.

SÉJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPÉCIALISÉS

L'aide est versée quel que soit l'âge de l'enfant dans la limite de 45 jours par an.

AIDE AUX PARENTS SÉJOURNANT EN MAISON DE REPOS AVEC LEURS ENFANTS

ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE (ASIA) SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

ASIA TRANSPORT SANTÉ (AIDE COMPLÉMENTAIRE)

Cette aide en liaison avec la MGEN a pour but de financer le reste à charge des frais occasionnés par un déplacement sur le continent pour raison de santé hors bord à bord.

ASIA ORPHELIN

Aide destinée aux orphelins majeurs à la recherche d'un premier emploi ou poursuivant des études supérieures.

ASIA « AIDE AU Bafa »

Aide aux frais de formation relatifs au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif.

« AIDE À LA FORMATION ET À L'INSERTION DES PERSONNELS AED ET AESH

Cette aide a pour but de participer à la prise en charge d'une partie d'une formation en lien avec l'enseignement ou la petite enfance.

ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE (ASIA) SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Les ASIA ci-dessous sont soumises à des conditions de ressources. Le quotient familial (QF) doit être égal ou inférieur à 13 700 €.

(Se calcule ainsi : revenus ÷ par le nombre de parts)

ASIA JURIDIQUE

Participation financière destinée à financer une partie des frais de divorce ainsi que le recouvrement des pensions alimentaires. (À hauteur de 600€)

ASIA CAUTION

Cette aide a pour but d'alléger les frais de caution lors de l'entrée dans un nouveau logement. (À hauteur de 700€)

ASIA MAINTIEN LOGEMENT

Cette aide a pour but de financer un loyer impayé. (700€)

ASIA AIDE AUX FRAIS D'ÉTUDES

Aide destinée aux familles qui rencontrent des difficultés pour la poursuite des études supérieures de leurs enfants. (À hauteur de 600€)

ASIA PERMIS DE CONDUIRE

Participation financière aux frais engendrés par l'inscription de l'agent à une auto-école pour l'obtention du permis B. (À hauteur de 600 €)




actifs et retraités

culture
sports
vacances
quotidien
loisirs

**adhésion
gratuite**
sur preau.education.fr

LES OFFRES PRÉAU

 **Naisance
Adoption**
Célébrez le plus bel événement
de votre vie avec un chèque
naissance-adoption de 100€.

 **MusicMe**
Explorez, écouter, vibrez
au rythme de vos musiques
préférées en illimité et sans frais.

 **Skilléos**
Plongez dans skilléos et apprenez :
la photographie, les langues
et bien d'autres compétences.

 **Subvention
Vacances**
Bénéficiez de 100€ de subvention
sur vos vacances avec Préau en
partant avec nos partenaires.

 **Billetterie**
Découvrez votre billetterie avec
de nombreuses offres sur
un large panel de thématiques.

 **Chèques
Sports**
Pratiquez votre sport préféré
dans une multitude
d'associations et de clubs.

 **Cafeyn**
Toute votre presse préférée
gratuitement et en illimité
avec Préau.

 **Films**
Profitez de votre plateforme de
VOD avec ses centaines de films
cultes et ses pièces de théâtre.

 **Grandes surfaces**
Bénéficiez d'un bon cadeau d'une
valeur de 100 € (sans conditions
de ressources).